

	a) Hommes	b) Femmes
Cour suprême pour le territoire du Yukon	5	0
Conseil d'arbitrage—Loi sur les normes des produits agricoles du Canada	5	0
Commission de Révision—Loi sur les normes des produits agricoles du Canada	5	0
Tribunal pour adolescents—Loi sur les jeunes contrevenants	0	0

● (1110)

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT D'UN COMITÉ

M. le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, je signale que le député de York-Centre (M. Kaplan) m'a donné avis qu'il entendait invoquer le Règlement.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à titre de président du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. Je me dois de signaler aux députés un manquement aux dispositions de l'article 70(16) du Règlement, de la part du ministre des Transports (M. Mazankowski). Deux phrases me suffiront.

Le comité a déposé son rapport le 17 octobre 1985. Aux termes de l'article en question, le gouvernement aurait dû déposer une réponse globale dans les 120 jours. Or, cette période a pris fin le 14 février sans que le ministre des Transports se soit encore acquitté de sa tâche et ait déposé sa réponse globale.

Puisqu'il s'agit d'un rapport important, je tenais à signaler au Président ce manquement au Règlement.

M. le Président: Je remercie le député de son intervention. J'ignore au juste ce qu'il faudrait répondre, mais la Chambre sait de quoi il s'agit et je m'engage à examiner la question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la

Le budget—M. Hnatyshyn

Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le 26 février, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a présenté un budget destiné à redonner au Canada sa stabilité financière.

Ce budget, prévoyant le programme de contrôle des dépenses le plus élaboré qu'ait jamais instauré le gouvernement canadien, constitue une autre initiative qui doit donner suite au plan gouvernemental de relance économique annoncé en novembre 1984. Grâce à cette mesure, il est permis de prévoir que, d'ici à la fin de la décennie, les dépenses gouvernementales retomberont au niveau où elles se situaient au début des années 60 par rapport à l'ensemble de l'économie. Le redressement économique passe donc par des dépenses plus judicieuses.

Chacun se rappelle que deux semaines auparavant, dans le cadre de notre stratégie de relance, le vice-premier ministre (M. Nielsen) nous annonçait la décision du gouvernement de lancer une réforme majeure de la réglementation. En améliorant l'intervention du gouvernement à ce titre, nous entendons réduire les obstacles à la croissance économique, éliminer les entraves à la création d'emplois et supprimer les incursions inutiles dans la vie des gens. Autrement dit, nous voulons promouvoir la relance économique par une meilleure réglementation.

[Français]

En ma nouvelle capacité de ministre chargé de la réglementation, j'aimerais annoncer à la Chambre deux nouveaux éléments de la stratégie de la réforme fédérale: l'introduction du Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation, et des réformes importantes à un certain nombre de programmes de réglementation.

Permettez-moi d'abord de vous indiquer mes idées au sujet de la réglementation et de la nécessité de la réforme de la réglementation.

[Traduction]

A titre d'avocat et d'ancien membre du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, la réglementation gouvernementale ne m'est pas étrangère. L'an dernier, on m'a nommé président du comité spécial du conseil, c'est-à-dire le comité du cabinet chargé d'approuver les initiatives touchant la réglementation. Les préoccupations qui m'étaient venues dans l'opposition se sont confirmées lorsque j'ai pu examiner cette question du point de vue du gouvernement. Il faut, pour le croire, voir le nombre d'initiatives dont le comité est saisi chaque semaine en matière de réglementation. On dirait, monsieur le Président, des poulets sur un tapis roulant à l'usine de transformation.

[Français]

Nous savons tous que la réglementation fédérale est énorme et coûte très cher un Trésor et à l'économie. Quand vous tenez compte des coûts, du peu de renseignements dont disposent les ministres qui établissent les nouveaux règlements et de la participation restreinte du Parlement et du public au système de réglementation, l'importance et la nécessité de la réforme de la réglementation deviennent évidentes.